



ANVITA

ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS

CARTES D'IDENTITÉ MUNICIPALES

Vers une citoyenneté locale inclusive



© ANVITA

Ce guide a été réalisé par l'ANVITA et grâce à la relecture de ses partenaires.

 ANVITA.FR  @ANVITAFR  @ANVITAFR  ANVITA  @ANVITAFR

MÉTHODOLOGIE

La réalisation de ce rapport est le fruit d'un **processus de recherche** se déclinant en **plusieurs phases**.

À partir de juin 2021, une **veille documentaire** a permis d'identifier les territoires où sont implantées des cartes locales, mais aussi les territoires qui sont en phase de réflexion et de conception d'un tel projet. Ce fut l'occasion de collecter de nombreuses données et de dresser une **grille de critères** (cf. annexe) afin de commencer en septembre 2021 une série d'entretiens semi-directifs avec des chercheur.ses et des technicien.nes de diverses villes.

Nous avons ainsi pu obtenir des informations sur les villes de **Zurich, Berne** (Suisse), **Barcelone, Madrid** (Espagne), **Utrecht** (Pays-Bas), **New York City, New-Heaven, Chicago, Oakland, Richmond, San Francisco** (Etats-Unis), **Palerme** (Italie), **Le Vigan, Paris, Nantes** (France).

En octobre 2021, l'ANVITA a entamé une **phase de réflexion** qui a permis de classer ces modèles en **3 catégories de dispositifs publics** pour une citoyenneté inclusive :

- Le recensement élargi à toutes et tous ;
- Les cartes locales visant l'accès à des services et à des droits en direction d'un public spécifique ;
- L'implantation de carte locale s'inscrivant dans la construction d'un projet plus large de citoyenneté locale et inclusive.

La **rédaction du rapport** a eu lieu courant novembre 2021. Les partenaires de l'association, ainsi que les personnes interrogées ont participé à la relecture de ce rapport.

L'ANVITA remercie chaleureusement ses partenaires et toutes les personnes ayant participé aux entretiens pour leurs aides précieuses : **Marie L. Mallet** (C-Mise), **Irena Guidikova** (Conseil de l'Europe), **Jan Braat** (Ville d'Utrecht et C-Mise), **Xavier Cubells** et **Maria Isabel Sanchez** (Ville de Barcelone), **Tess Johnson** (Université du Connecticut), **Louise Hombert** (Institut Convergence Migrations), **Sarah Schilliger** (Université de Berne), **Christof Meier** (Ville de Zurich), **Anna Tagliabue** (volontaire Alliance Migrations 2020/2021 à Palerme), **Elise Birchler** (volontaire Alliance Migrations 2021/2022 au Vigan) et **Brigitte Gouba** (Pays Viganais Terre d'Accueil), **Nadège Boisramé** (Ville de Nantes), **Marion Roth** et **Stéphane Moch** (Ville de Paris).

Merci à la relecture des interviewé.es et de **Sophie Bilong** (IFRI), **Rudi Osman, Clémence Auzary, Dounya Hallaq** (Union des Etudiant.es Exilé.es), **Alexis Desvaux** (Démocratie Ouverte), **Hanaa Rahib** et **Solène Lavigne-Delville** (OCU), **Karine Gatelier** (Modus Operandi) et **Lison Leneveler** (Université Grenoble-Alpes).

INTRODUCTION THÉORIQUE : POUR UNE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE

Au-delà de l'urgence de la mise à l'abri et de l'accès aux droits, l'accueil inconditionnel se pense aussi par la participation de toute résidente aux politiques publiques locales. De plus, suite à la création de l'Espace Schengen et à l'octroi du droit de vote aux étrangères communautaires aux élections locales, réaffirmant la différence entre « citoyenneté » et « nationalité », **l'exploration contemporaine d'une nouvelle forme de citoyenneté** est essentielle.

À l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA), cette démarche trouve un écho dans la notion de « **droit à la ville** », introduite par le sociologue et philosophe Henri Lefebvre (1968), reprise à travers le 11^e Objectif de Développement Durable (ODD) défini par les Nations Unies « *faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* ». Ce droit à la ville est toujours revendiqué par Cités et Gouvernement Locaux Unis (CGLU), plus grand réseau de villes au monde.

La promotion du droit à la ville vise à favoriser un **sentiment d'appartenance et d'appropriation du territoire** auquel toute personne peut prétendre*. Par la valorisation du principe de **résidence**, c'est la reconnaissance de toutes personnes en tant que citoyennes et actrices du territoire qui est en jeu.

*Cela fait écho à la recommandation CM/Rec(2018)4 du Comité des Ministres aux États membres sur la participation des citoyens à la vie publique au niveau local, adoptée le 21 mars 2018 [https://search.coe.int/cm/page_s/result_details.aspx?objectId=09000016807954c4].

Afin de construire de tels espaces inclusifs, l'ANVITA reprend à son compte la notion de **citoyenneté locale** (*urban citizenship* dans le monde anglophone). L'ANVITA, au sein de l'Alliance Migrations, une alliance internationale entre autorités locales et société civile, défend cette perspective dans un socle commun d'accueil digne reposant sur trois piliers complémentaires et indissociables :

- La promotion d'une vision interculturelle et inclusive dans les politiques locales ;
- L'accès inconditionnel aux **droits facilité par les acteurs locaux** ;
- La participation politique et l'exercice d'une citoyenneté locale.

La citoyenneté locale inclusive épouse donc des territoires **ouverts aux publics vulnérables**, sans considération des situations administratives ou d'isolement.

Bien que limitée par des compétences nationales, la citoyenneté locale inclusive se traduit par la mise en place de dispositifs alternatifs et innovants. Parmi ces outils figure la **carte d'identité locale**. Celle-ci vise à assurer une forme d'identification officielle vertueuse de toutes personnes vivant sur un territoire, dans un souci d'accès aux services municipaux et intercommunaux, ainsi que de preuve de résidence dans les démarches administratives de chacune. Ce type de programme s'inscrit dans l'expérience des *sanctuary cities* étatsuniennes, où des cartes de citoyenneté locale ont été mises au point pour permettre l'inclusion des personnes, dont celles en précarité administrative.

Ce guide dresse un **état des lieux synthétique et non-exhaustif des cartes locales existantes** dans différentes villes du monde et ouvre à des **pistes de recommandation** en vue d'une éventuelle transposition dans le cadre légal français.

PANORAMA

Ce panorama offre un aperçu non exhaustif de différentes villes en Europe et aux États-Unis possédant ou travaillant à la mise en œuvre d'un des trois dispositifs présentés dans ce rapport.



Code couleur :

 Dispositifs implantés

 Dispositifs en cours de réflexion

Liste des villes, de gauche à droite :

- Madrid
- Nantes
- Londres
- Barcelone
- Paris
- Utrecht
- Palerme



- Le Vigan
- Berne
- Zurich



Liste des villes & comtés, de gauche à droite

- San Francisco
- Richmond
- Oakland
- Little Rock
- Milwaukee
- Chicago
- South Bend
- Goshen
- Kalamazoo county
- Washtenaw county
- Detroit
- Northfield
- Washington
- Kingston
- Philadelphia
- Mercer county
- Middletown
- Newark
- Paterson
- Newburgh
- Beacon
- Union city
- New York
- Bridgeport
- New Haven
- Hartford
- Providence



- Los Angeles
- Austin
- Kansas City
- Cook county
- Minneapolis
- Columbus
- Iowa City
- New Orleans
- Cook county
- Indianapolis
- Elkhart
- Pittsburg
- Miami-Dade



© ANVITA

Ce panorama a été réalisé grâce à une veille documentaire, aux interviews menées et au travail d'Open Society.

LA CARTE D'IDENTITÉ MUNICIPALE : UNE RÉFLEXION AU SEIN DE L'ANVITA

La réalisation de ce guide répond à un **ensemble de dynamiques** gravitant autour de l'ANVITA :

L'**Alliance Migrations**, portée par l'ANVITA et l'Organisation pour une Citoyenneté Universelle (OCU), a pour mission la défense d'une autre gouvernance des migrations. Dans ce cadre, l'envoi de volontaires dans différents territoires-pilotes a mis en lumière l'usage de la carte de résidence (Barcelone) ou d'outils connexes (Palerme). Actuellement, trois volontaires sont missionnées dans les villes de Berlin, Liège et du Vigan, ces deux dernières étant en réflexion sur cet outil ;

À l'occasion du **Groupe de Travail #1 sur la participation des personnes exilées** organisé au sein du réseau de l'ANVITA, en partenariat avec l'IFRI, l'Union des Étudiant.es Exilé.es et Démocratie Ouverte, plusieurs villes membres ont exprimé leur volonté de mettre en place une carte locale sur leur territoire ;

En lien avec le **réseau C-Mise** (City Initiative on Migrants with Irregular Status in Europe), l'ANVITA a assisté en juin 2021 à leur temps d'échange notamment consacré à la carte de Zurich ;

Le **programme des Cités interculturelles (ICC)** du Conseil de l'Europe a partagé son intérêt à l'ANVITA afin de suivre sa démarche de réflexion sur la carte locale ;

L'antenne iséroise de la **Ligue de l'enseignement**, l'association **Les Verts accueillants** et le **collectif Migrants en Isère** ont proposé un cahier de doléances aux collectivités accueillantes. Parmi les propositions, la délivrance d'une carte de citoyenneté locale a été formulée.

L'association **ModOp** (Modus Operandi) travaille sur l'idée d'une citoyenneté en actes. Il s'agit d'une critique de l'approche uniquement juridique de la citoyenneté, et une démarche anthropologique qui reconnaît que les personnes participent de fait à la vie politique. Elle fait partie du plaidoyer porté par l'association **Pour une société de l'accueil** ;

L'ANVITA est également au sein du groupe **Convergence des appels pour la régularisation**, composé, entre autres, de collectifs de sans-papiers. C'est dans ce contexte qu'a été formulée la volonté de mise en place d'une carte locale, notamment via les collectifs de Paris XX^{ème}, de Lyon, de Villeurbanne et de Grenoble ;

D'autres réflexions partout en France émergent. C'est animé par la volonté de les voir **converger** que l'ANVITA propose ce guide, afin que s'essaient des projets de cartes locales.

#1 RECENSEMENT ET INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Le recensement et l'enregistrement à l'état civil sont dans beaucoup de pays la compétence de l'échelon municipal. Ces dispositifs, souvent anciens et intégrés durablement au sein des administrations, ouvrent à de nombreux droits et permettent de recenser toute la population afin d'évaluer ses besoins et de dessiner selon ces derniers les services nécessaires et les politiques publiques de la ville.

Espagne

L' « empadronamiento »

Toutes les communes espagnoles possèdent un système d'enregistrement des résidentes appelé l'« empadronamiento ». C'est une démarche obligatoire auprès de la Mairie, sans regard sur le statut administratif, pour toute personne qui entend rester plus de 6 mois sur le territoire municipal. Cette démarche administrative attribue un document, le « padrón », qui atteste du nom, du prénom, de l'adresse de l'administré.e concerné.e ainsi que du nombre de personnes du foyer. Par ce recensement, l'ancrage de chacune au territoire municipal est prouvé et

permettra de dessiner les services de la commune et d'en assurer l'accessibilité pour toutes et tous. Cependant, cette forme de recensement ne sert pas seulement à cartographier l'ancrage territorial de la population. Le *padrón* est en effet indispensable pour de nombreuses démarches administratives, comme renouveler son permis de conduire par exemple, et donne également accès aux droits tels que le vote, le chômage ou encore la sécurité sociale, la scolarisation et tous les services de la ville, ces derniers étant ouverts inconditionnellement.

Italie

L'inscription administrative

L'inscription au registre de l'état civil en Italie est différente du *padrón* espagnol. Il suffit de s'y enregistrer une seule fois, aucun renouvellement n'est donc nécessaire lorsque l'on change de commune. Cette démarche administrative est moins liée à l'idée d'un enracinement territorial. Cependant, il reste de la compétence de la ville et ouvre également l'accès à de nombreux droits comme l'obtention d'un certificat de résidence ou une carte d'identité

nationale, ce qui est nécessaire pour pouvoir bénéficier des services publics tels que l'accès aux soins, la formation professionnelle, l'accès au logement social, l'octroi d'éventuelles subventions ou l'inscription à une agence pour l'emploi. A l'échelle des municipalités, l'accessibilité à l'inscription administrative est donc un enjeu majeur pour l'inclusion des publics en situation de vulnérabilité.

Des dispositifs séculaires de recensement au service d'un projet de citoyenneté inclusive

De prime abord, ces pratiques administratives peuvent sembler éloignées d'une démarche visant la citoyenneté locale inclusive et la concrétisation d'une carte locale.

Cependant, l'«*empadronamiento*» espagnol et l'enregistrement à l'état civil italien sont parfois **repensés** par certaines municipalités afin d'**améliorer l'inclusivité** de ces dispositifs. Ils font

alors l'objet de modifications administratives visant à **inclure les publics vulnérables et éloignés** des services et des institutions municipales. Parfois, l'enregistrement à l'état civil peut devenir l'instrument d'un positionnement politique de la municipalité pour reconnaître la présence d'une population sur son territoire et revendiquer les droits de cette dernière.

Le cas de Barcelone

En 2015, Ada Colau, engagée dans le milieu associatif autour des questions du logement et sensibilisée plus tard au thème de l'accueil, arrive à la tête de la Mairie de Barcelone. L'équipe municipale de la nouvelle Maire a alors entrepris un ajustement de certains dispositifs publics afin de les rendre plus accessibles pour les personnes en situation d'exclusion et de vulnérabilité. Le *padrón* a alors connu plusieurs modifications. En premier lieu, des **méthodes d'aller-vers** furent instaurées. Des maraudes sont maintenant organisées par des agent.es de la Ville afin d'atteindre les personnes en situation de sans-abrisme qui ne seraient pas encore enregistrées au *padrón* et par conséquent privées de nombreux droits et services. En second lieu, **les conditions d'obtention** du *padrón* se sont assouplies. En effet, le justificatif de domicile, même auprès d'un centre social, n'est plus obligatoire si la personne est en situation de sans-abrisme. Une localisation précise de son lieu « d'enracinement » où sa vie quotidienne et sociale se déroule est désormais suffisante.

Le cas de Palerme

« *Toute personne vivant à Palerme est palermitain* ». Tel est le discours du Maire de la capitale sicilienne, Leoluca Orlando. En 2018, le « décret sécurité » porté par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Matteo Salvini, interdit l'inscription des demandeur.euses de protection internationale à l'état civil, limitant alors leur accès à de nombreux droits et services. Le Maire de Palerme refuse alors catégoriquement d'obéir aux nouvelles modalités de l'inscription administrative, les jugeant anticonstitutionnelles. À la différence de Barcelone, la ville de Palerme ne transforme pas le dispositif de recensement mais au contraire maintient son caractère inclusif, malgré la loi nationale, au nom d'un projet de citoyenneté locale. Ici, l'intérêt de ce positionnement ne réside donc pas dans des pratiques inclusives mais plutôt dans **un discours politique** qui porte les **valeurs d'une citoyenneté élargie à toutes et tous**. Par la suite, des municipalités italiennes ont soutenu Palerme par des actions de désobéissance, donnant ainsi une réelle force politique à ces revendications à l'échelle nationale.

Ainsi, les dispositifs de recensement et d'inscription administrative peuvent être des outils favorisant la citoyenneté inclusive à l'instar de la carte locale. Ils permettent de reconnaître la présence et la légitimité de toutes et tous sur un territoire, ce qui est un préalable incontournable à la citoyenneté. Il implique évidemment une protection des données des personnes ainsi que la nécessité d'un lien de confiance avec les institutions.

#2. CARTES LOCALES À L'USAGE DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Certaines cartes locales, notamment en Europe, ont été créées pour des publics spécifiques. Ces cartes entendent offrir des services sociaux aux personnes touchées par des situations de vulnérabilité et de précarité. Elles cherchent à pallier des lacunes de politiques sociales ou d'intégration nationales jugées insuffisantes et non inclusives, dans le cadre limité des compétences municipales.

Utrecht

Utrecht, capitale de la province éponyme, aux Pays-Bas, a développé deux cartes.

La « U Card » délivrée sur critères sociaux

Issue du département municipal « *Utrecht for everyone* », la « U Card », effective depuis 2001, est destinée à toute personne percevant des aides sociales. L'obtention de la carte est donc soumise à des critères de revenus et ouvre l'accès à une aide sociale et à de nombreux services tels que l'accès gratuit aux institutions culturelles, des offres promotionnelles pour des activités ou des événements sportifs et culturels

ou d'autres services proposés par des structures privées partenaires dont la municipalité se charge de rembourser la différence induite par les promotions. Le projet de citoyenneté locale s'éprouve ici par la délivrance de droits sociaux et de services visant à réduire les inégalités de revenus ainsi que par la volonté de favoriser l'accès aux activités et loisirs existants que la vie urbaine peut offrir à ses habitantes.

La « BBB Card » pour les personnes en situation irrégulière

Parmi plusieurs grandes villes des Pays-Bas, Utrecht est la première à s'être déclarée « *Human Right City* », en 2013. Dans cette dynamique, Utrecht et d'autres villes mettent à disposition sur leur territoire des refuges issus d'un programme appelé « *Bed, Bath and Bread* » (BBB) co-financés par l'État (2/3) et la municipalité (1/3) via le « Schéma national et local pour des politiques inclusives concernant les sans-papiers dans les grandes villes »

Dans une perspective de lutte contre le sans-abrisme, ces refuges offrent, comme le suppose le nom du programme, de quoi subvenir aux besoins élémentaires, tels que trois repas par jour, un toit et une douche aux personnes

déboutées du droit d'asile le temps que ces dernières trouvent une solution pour régler leur situation administrative.

Dans ce cadre, la ville a soutenu en 2018 la création d'une carte à destination des personnes bénéficiaires du « *BBB program* ». Sous la responsabilité des ONG gestionnaires du programme, cette carte tamponnée du logo de la ville permet premièrement de recenser les personnes inscrites dans le programme. Deuxièmement, les propriétaires de la carte sont alors protégés des arrestations, pouvant dès lors prouver qu'ils ou elles sont membres du « *BBB program* ». Troisièmement, cette carte fournit les mêmes services que la « U Card », notamment dans le domaine de la

santé. Cette carte de « prestations extérieures légales » se concentre particulièrement sur les textes internationaux sur les droits des enfants, permettant l'accès aux droits et aux loisirs de la « *U card* » principalement à ces derniers.

Le programme « *Bed, Bath and Bread* » est souvent le sujet de négociations entre l'État néerlandais et

les acteurs locaux, notamment sur les modalités et critères d'accès. Cependant, la ville de Utrecht a permis la prise en compte des personnes dont le statut administratif les excluait de nombreux droits offerts par la citoyenneté, en s'appuyant sur les droits internationaux et en privilégiant un partenariat étroit avec la société civile à laquelle fut déléguée la prise en charge de la « *BBB card* ».

Barcelone

La « *carta de vecindad* »

Après avoir observé les difficultés administratives des personnes en situation irrégulière, notamment lors d'une expulsion, la Mairie de Barcelone a créé « *la carta de vecindad* », autrement dit la « carte de voisinage ». Cette carte a pour objectif d'attester l'ancrage territorial de la personne afin d'optimiser ses chances lorsque son dossier sera étudié en cas de procédure d'expulsion. Sous la forme d'un document A4, la ou le titulaire de la carte peut y intégrer tous les documents qui corroborent à un processus d'intégration telles que les attestations de cours de langue, de bénévolat, etc. Distribué par le service d'immigration et des réfugiés de la Mairie,

ce document est relayé par les associations barcelonaises auprès des personnes concernées, afin de leur faire connaître l'existence de ce document.

Bien que ce document n'ait aucune valeur légale au regard de la loi nationale et ne protège pas le ou la titulaire du document d'une arrestation, il reste une façon pour la Municipalité de reconnaître la présence des personnes en situation irrégulière sur son territoire, d'afficher son soutien dans leur parcours d'intégration et d'offrir un argument supplémentaire face aux autorités compétentes traitant les situations administratives irrégulières.

Et en France ?

La carte de parrainage : l'exemple de la commune du Vigan

L'équivalent d'une carte de citoyenneté locale en direction d'un public spécifique existe en France sous la forme de la carte parrainage/marrainage. En 2017, la mairie manifeste de manière officielle son **soutien à 12 soudanais sous la menace de l'expulsion lors d'une cérémonie de parrainage**. La commune, comme de nombreuses collectivités en France, **a renouvelé depuis sa volonté de formaliser** ces cérémonies de parrainages qui consistent à accueillir et officialiser de manière symbolique le lien entre un parrain ou une marraine volontaire avec une personne, une famille ou un.e enfant qui a connu un parcours d'exil. Cette carte atteste donc également d'une forme d'**intégration locale** de la personne et peut éventuellement fournir le contact d'une personne référente en cas de problèmes, notamment en cas d'arrestation. L'impact de la carte de parrainage reste **limité** en termes d'ouverture aux droits et aux services pour les personnes en situation irrégulière. En plus d'offrir un support témoignant de l'intégration territoriale et pouvant faire office de médiation lors d'arrestations ou d'expulsions, à l'instar de la carte de « *vecindad* » barcelonaise, la carte de parrainage propose également d'approfondir les liens entre les différentes habitantes de son territoire. C'est un vecteur non négligeable pour favoriser et développer la citoyenneté et la participation de toutes et tous dans la vie de la cité.

En ce moment même, **le collectif Pays Viganais Terre d'Accueil (APAVIA) et la commune du Vigan travaillent au développement de la carte qui permettrait également l'accès aux services de la ville**. A ce jour, la médiathèque, le musée et l'espace numérique public sont les espaces auxquels la carte permet un accès privilégié. Afin d'élargir le nombre de services accessibles, APAVIA entend approfondir un réseau partenarial avec les divers acteurs du territoire aussi bien associatifs qu'institutionnels ou économiques. Des collectifs d'accueil aux alentours, comme celui de Valleraugue, s'intéressent à l'initiative et pourrait inciter leur mairie à la répliquer.

La Carte Blanche : l'exemple nantais

La ville de Nantes a mis en place, via son CCAS et la Direction de l'inclusion sociale, la « **Carte Blanche** ». L'objectif est de favoriser pour les populations les plus vulnérables, incluant les personnes exilées, **l'accès à la culture, aux sports et loisirs via un dispositif de droit commun**. Délivrée annuellement sur critères sociaux sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de ressources, la « Carte Blanche » permet notamment l'accès aux spectacles, aux activités et événements culturels et sportifs, à une aide financière pour une inscription annuelle à des cours de langue ou activité artistique ou entraînements sportifs. Cependant, la municipalité rencontre des difficultés pour octroyer des aides financières aux personnes en situation irrégulière**. Depuis 2021, en plus de la Mairie, des maisons de quartiers et du CCAS, la ville de Nantes a élargi les points de distribution via trois centres socio-culturels locaux afin d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires de la carte.

**À noter que les collectivités territoriales peuvent octroyer des prestations sociales facultatives sans condition de régularité de séjour (ex : CCAS des villes).

En conclusion, les cartes à l'usage de publics spécifiques sont dépendantes des répartitions de compétences entre les collectivités locales et l'État, pouvant ainsi restreindre l'impact et la marge de manœuvre de ces dernières. Cependant, des alternatives peuvent être trouvées, comme par exemple des partenariats avec des ONG qui viendraient soutenir ou compléter les politiques municipales.

De plus, au-delà du cadre légal, il est nécessaire de souligner la valeur symbolique de ces dispositifs.

#3. CARTE DE CITOYENNETÉ LOCALE INCLUSIVE

Les cartes de citoyenneté locale inclusive désignent des dispositifs précis dans lesquels s'entremêlent les notions de **résidence, de droit à la ville, de solidarité et d'inclusivité**. Pensées à destination de divers publics vulnérables, notamment les personnes exilées sans statut régulier, ces cartes sont ouvertes à **l'ensemble de la population sur un territoire**. En ce sens, le dispositif incarne la rencontre entre un programme d'identification des résident.es et une carte spécifique destinée à un public cible.

Ce type de programme s'ancre dans un contexte volontariste d'accueil et de protection, et permet la reconnaissance de toute résident.e dans la vie locale sans stigmatiser une population spécifique. Ses objectifs sont multiples : améliorer l'accès de tous.tes aux droits et aux services ; lutter contre les discriminations ; renforcer la sécurité publique et la détection de crimes ; garantir des liens de confiance entre les usager.es et les services locaux. Dès lors, les cartes de citoyenneté locale participent à la création d'un **sentiment d'appartenance à la ville** via la promotion d'une citoyenneté locale.

États-Unis

Le cas de la ville de New-York

Les cartes de citoyenneté locale inclusive naissent dans le contexte des **sanctuary cities** étatsuniennes, mobilisées contre les politiques fédérales d'immigration et d'expulsion visant les personnes sans statut régulier. C'est dans ce cadre que la ville de New Heaven lance un tel dispositif innovant en 2007. Le modèle est rapidement imité par d'autres villes du pays, à l'image de New-York et de son **Identity New York City Card (IDNYC)**. Celle-ci est ouverte à l'ensemble des new-yorkais.es de plus de 10 ans, sans considération du statut administratif. Afin d'atteindre les populations vulnérables les plus à l'écart, y compris celles en situation de sans-abrisme ou de violences domestiques, les conditions d'obtention sont volontairement larges (ex : *lettre sur l'honneur d'une ONG, d'un hôpital*). Par souci d'inclusivité, le site web officiel de la carte est traduit dans **plus de 90 langues** et l'inscription peut être déposée

en **30 langues** distinctes voire être appuyée par un.e interprète en langue des signes. Enfin, la ville de New-York s'inscrit dans une **démarche d'aller-vers** via une équipe de travailleur.euses sociaux chargée d'informer sur la carte locale dans différents quartiers.

Les larges compétences de la Ville font de la IDNYC une voie d'accès à un grand nombre de services et avantages : accès aux services municipaux, accès gratuit aux institutions culturelles et sportives publiques, réductions sur des produits de santé, sur les divertissements et dans certains supermarchés. Elle est également reconnue comme un **justificatif d'identité officiel** par les organismes et établissements publics, les officier.es de la police de la ville, les employeur.es, les banques partenaires ou encore pour l'examen d'équivalence d'études secondaires de l'État de New York. La

prise en considération d'enjeux spécifiques à certains publics, tels que l'identification auprès des services de police, l'absence de mention du statut administratif ou l'exemption de notification du genre, s'inscrit dans la politique municipale de lutte contre les discriminations. En parallèle, les partenariats liés avec des structures

publiques et privées visent à renforcer l'**attractivité** d'une carte dont l'ambition est universelle. Il s'agit de prévenir tout détournement de la carte en instrument de stigmatisation. Le pari est réussi : sept ans après sa mise en place, plus de 15% de la population new-yorkaise dispose de la IDNYC.

Suisse

Une dynamique naissante : les exemples de Zurich et Berne

En Suisse, plusieurs villes aspirent à transposer le modèle de la carte new-yorkaise dans leurs dynamiques locales. Les villes de **Berne** et **Zurich**, toutes deux encouragées par des acteurs de la société civile, se sont engagées dans cette voie. Afin d'établir la faisabilité de l'introduction d'une carte citoyenne locale ouverte inconditionnellement, les deux municipalités se sont tout d'abord lancées dans un important travail de réflexion réunissant une diversité d'acteurs.

Dans cet objectif, le gouvernement de la ville de **Zurich** a formé un groupe de travail interdépartemental ayant notamment procédé à des phases de consultation auprès de juristes et d'avocats et d'une évaluation des besoins des personnes vulnérables. Après deux ans de travail, la municipalité a soumis au parlement local un document de position détaillé sur la **Züri City Card** (ZCC). Son **caractère légal y est affirmé**, la ville étant habilitée à délivrer une carte mentionnant l'identité et la résidence de ses habitant.es, y compris de celles et ceux sans statut régulier. L'introduction d'une carte de citoyenneté n'entrave pas les législations fédérales ou cantonales dès lors qu'elle n'ouvre pas à la régularisation. Outre l'accès facilité aux

services municipaux et aux institutions culturelles et sportives, la ZCC est également envisagée comme un **outil d'identification auprès des services de police de la ville**, hormis en cas de doute fondé sur le statut administratif de la personne. À présent, le budget de trois millions de francs suisses nécessaire à l'introduction de la ZCC est soumis au vote populaire dans le cadre d'un référendum. Si celui-ci est positif, il sera suivi d'une phase d'implémentation de 4 à 5 ans.

Portée par les mêmes ambitions, la ville de **Berne** a lancé un groupe de travail composé de représentant.es des différents départements de la Ville ainsi que d'acteurs associatifs du mouvement « *Wir alle sind Bern* » [« Nous sommes tous.tes Berne »] et du « Centre de conseils pour les sans-papiers ». Chargé d'étudier la potentialité d'une **Bern City Card**, le groupe de travail a établi les mêmes conclusions positives que son homologue zurichois. La Bern City Card pourrait notamment faciliter l'accès aux services municipaux et aux institutions sportives et culturelles à tous.tes les habitant.es. Néanmoins, le cas de Berne s'heurte à **l'impossibilité d'en faire un outil d'identification devant la police**, face à l'absence de services de polices municipaux. En effet, la ville de Berne n'est pas en mesure d'ordonner à la

police cantonale l'acceptation de la City Card comme document d'identification sur le territoire communal. En parallèle, la municipalité bernoise prévoit l'intégration de la Bern City Card au sein du projet plus vaste de digitalisation de ses services. La carte pourra alors être disponible en format numérique par un QR code. La réflexion se centre ainsi sur la protection des données des individus.

Actuellement, le groupe de travail arrive au terme de sa phase de réflexion. Une **étude**, comprenant un rapport juridique et une analyse du potentiel de la carte - notamment pour les personnes exilées, sera prochainement publiée. De la même manière qu'à Zurich, le plan final pour l'introduction de la Bern City Card sera certainement voté par référendum.

Et en France ?

L'exemple de la carte citoyenne de Paris

Au lendemain des attentats de 2015, la ville de Paris annonce la création d'une carte citoyenne, symbole des valeurs de vivre-ensemble, de solidarité et de démocratie. Celle-ci est **accessible à toute personne résidant, travaillant ou affectionnant Paris** via un formulaire en ligne ne nécessitant qu'une adresse postale, un e-mail et une photo d'identité. Gratuite et ne demandant pas de renouvellement, la carte est accessible dès l'âge de sept ans. Elle est ainsi envoyée à tous les enfants de sept ans scolarisés à Paris.

Tous les mois, se sont une centaine d'**offres culturelles, sportives et civiques** qui sont proposées aux titulaires de la carte, gratuitement ou via des réductions. Ainsi, de nombreux événements et activités de la Ville dédient une part de leurs réservations aux membres de la carte. Visant la participation citoyenne et civique, il s'agit de **former les citoyen.nes** via des ateliers thématiques, des visites des coulisses des services publics, des temps de rencontres avec des élu.es... En parallèle, cet outil offre la **possibilité de s'engager**, notamment à travers le programme des Volontaires de Paris. L'ensemble de ces offres sont proposées via le site officiel de la Ville.

Preuve de son attractivité, l'outil compte à ce jour plus de **300 000 bénéficiaires**.

La carte de citoyenneté locale inclusive célèbre ainsi l'appartenance symbolique de toutes les personnes sur le territoire. Fort de son inconditionnalité, cet outil véhicule de profondes valeurs de lutte contre les discriminations et d'égal accès aux droits et à la participation. Dans une démarche inclusive, la carte est envisagée comme un dispositif devant intégrer les publics vulnérables et les plus à l'écart des institutions.

QUELLES RECOMMANDATIONS POUR UNE TRANSPOSITION DANS LES VILLES FRANÇAISES ?

La question de la transposition du dispositif des cartes d'identité municipales dans les villes françaises est intrinsèquement liée au cadre légal français existant dans lequel sont définies les compétences des collectivités locales. À travers ces exemples, nous avons repéré **trois objectifs possibles à ces cartes** :

1. **Tenir un registre** de tous.tes les résident.es du territoire pour leur permettre l'accès inconditionnel aux services publics ;
2. **Identifier les publics précaires** pour leur fournir une aide spécifique ;
3. **Créer un outil porteur d'un message politique sur la citoyenneté locale** avec comme objectifs l'accès aux droits et la reconnaissance de chaque résident.e.

Les recommandations de l'ANVITA aux collectivités françaises intéressées sont :

- ⇒ **Identifier l'objectif de la carte** : avec les citoyen.nes et associations du territoire ;
- ⇒ **En fonction de l'objectif donné** :

Objectifs 1 et 3 : le cadre juridique

Il s'agit d'interroger la carte à l'aune du cadre juridique existant, voire d'étudier les éventuelles évolutions de celui-ci. Cette question devra être traitée en interne dans les collectivités. En fonction des besoins, un espace de réflexion juridique entre les villes, animé par l'ANVITA à l'échelle nationale, pourra être envisagé pour 2022.

Objectif 3 : le risque de l'illusion et du quiproquo

Il est essentiel de différencier une carte municipale de documents pouvant s'apparenter à un titre de régularisation. Pour une réelle compréhension de l'outil, il s'agit de communiquer le plus clairement possible aux personnes mais également aux relais de communication comme les associations.

Objectifs 1, 2 et 3 : l'accessibilité de l'outil

Afin de garantir l'inclusivité de la carte, il est nécessaire de penser aux enjeux de traduction dans la communication mais aussi de fracture numérique. Il s'agit d'envisager un format de carte physique et virtuel, des points de distribution et d'information sur la carte en présentiel ou encore une stratégie de communication via des affichages urbains.

Objectif 3 : un outil dont toute la population doit s'emparer

Pour que l'outil fonctionne, chaque citoyen.ne et agent.e de la collectivité doit connaître son existence et s'en emparer. Ce point est essentiel pour que la carte ne soit pas stigmatisante et étiquetée « publics vulnérables ». Pour ce faire, il faut réfléchir aux droits auxquels elles pourraient ouvrir afin de la rendre attractive pour tous.tes (simplification de démarches, réduction sur des produits...). Les associations seront des relais prioritaires pour diffuser cet outil. Il paraît important que les services de la ville bénéficient d'une formation sur cet outil et ses implications dans leur travail.

Objectifs 1, 2 et 3 : faciliter les démarches administratives

L'idée est de simplifier les démarches administratives pour les personnes, par exemple en repensant la question de la domiciliation afin d'être inclusif pour les personnes en situation de sans-abrisme, en élargissant les justificatifs demandés etc.

Objectifs 1, 2 et 3 : **la communication sur l'outil**

Il est conseillé de présenter ces dispositifs comme ouverts à toutes et à tous, dans l'inclusion et l'universalité des droits. Si l'objectif 2 vise une population plus spécifique, les objectifs 1 et 3 concernent l'ensemble des résident.es d'un territoire.

L'objectif 1 comporte un récit plus pragmatique sur la question de l'accessibilité au service public, tandis que l'objectif 3 a une portée plus politique sur la citoyenneté de résidence.

Objectifs 1, 2 et 3 : **la protection des données**

La question de la protection des données est centrale, tant pour des raisons de sécurité des personnes, en s'appuyant sur le RGPD, que pour la confiance de celles-ci envers un tel outil. À ce titre, les collectivités peuvent notamment s'appuyer sur la recommandation de politique générale n°16 de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), qui préconise l'interdiction des prestataires des services publics ou privés de partager les données personnelles des personnes en situation irrégulière*.

* Recommandation de politique générale n° 16 de l'ECRI sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination, adoptée le 16 mars 2016. [<https://www.coe.int/fr/web/european-commission-against-racism-and-intolerance/recommendation-no.16>]

Objectifs 1, 2 et 3 : **la relation de confiance envers les institutions locales**

L'adoption de la carte par une large frange de la population, notamment les personnes en situation administrative précaire, nécessite la création d'une relation de confiance envers les institutions locales. Il s'agit de rassurer les personnes sur les objectifs d'accès aux droits et de reconnaissance de la carte, loin des logiques sécuritaires et de contrôle. Pour cela, l'environnement politique dans lequel s'insère l'outil est décisif ; en particulier les liens préalables créés entre la collectivité et le tissu associatif local.

Objectif 3 : **penser l'outil pour contrer les violences administratives**

Obtenir une protection est le principal besoin des personnes en précarité administrative. Il serait intéressant d'engager une réflexion en vue d'établir un positionnement politique sur cette question. En pratique, cela pourrait passer par des formations sur la carte auprès des services de la police municipale.

Voici des **exemples de droits et de services** qui pourraient être liés à la carte :

- Accès aux infrastructures municipales (piscine, bibliothèque, salle polyvalente, musées, ...)
- avec un tarif réduit ou gratuit
- Faciliter l'accès à la domiciliation au CCAS**
- Justificatif de domicile pour des démarches avec des acteurs extra-municipaux : ouverture d'un compte en banque, inscription à l'université, inscription dans un club sportif etc.
- Réduction sur des produits d'hygiène, alimentaires, etc.
- Invitation à des événements de la ville (cérémonies officielles, festival, conférence, ...) grâce à la mise en lien de tous les services, visite de la mairie, etc.
- Accès à des formations pour les citoyen.nes et usager.es des services publics
- In fine, et à étudier : justificatif d'identité et de résidence lors de contrôle d'identité (par la police municipale) ?

** A noter que la domiciliation au CCAS est une obligation légale.

Les programmes de cartes locales doivent être co-construits avec les acteurs associatifs locaux et les personnes concernées, incluant les plus précaires, et ce dès la genèse du projet. Cette participation assure une plus grande pertinence et conformité de la carte avec les besoins réels des personnes. En résulte dans le même temps une meilleure efficacité de l'outil.

ANNEXES

Abréviations

Asso : association
CT : collectivité
CSP+ : catégorie socioprofessionnelle supérieure
Eval : évaluation
Grp : groupe
Hab : habitant.es
Instit : institution
Nb : nombre
OCS : organisation de la société civile
ONG : organisation non gouvernementale
Pers : personnes
Publ : public
Trav : travail
SP : sans-papiers
Pr : pour

Code couleurs

| |
|---|
| Implantées |
| En réflexion En cours d'implantation |

| | | BARCELONE |
|------------------|------------------------------------|--|
| CONCEPTION | Appellation | Padrón |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Recensement (Nb d'hab, accès et proximité services et infrastructures) Ouverture de droits : identifie avec qui et où les habitant.es vivent. Sans domicile : enregistrement au centre de services sociaux le plus proche du quartier fréquenté |
| | Acteurs associés | Aucun, dispositif ancien |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | Enregistrement officiel et légal d'une personne vivant sur le territoire. Droit et devoir , aussi pour SP |
| | Détails sur le processus | Aucun, dispositif ancien |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Tous.les les habitant.es quel que soit leur statut |
| | Modalités d'accès | Vivre à Barcelone |
| | Durée de validité | Doit être renouvelé lors d'un déménagement dans une nouvelle ville, renouvelable tous les 2 ans pour les extracommunautaires |
| | Données collectées / visibles | Code-barre, nom, prénom, adresse du domicile, n° du passeport, nationalité, lieu de naissance, sexe |
| | Services et droits ouverts | Tous les services dans les compétences de la ville, Nécessaire pour toutes les démarches administratives |
| | Forme de la carte | Physique (feuille) |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | / |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | Dispositif séculaire |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | / |
| | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | Mairie centrale, mairies de quartier |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | https://ajuntament.barcelona.cat/novaciutadania/es/empadronamiento |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Parfois, résistance des agents administratifs si non présentation d'une adresse de domicile. |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | / |



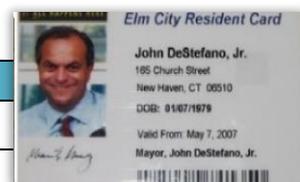
| | | BARCELONE |
|------------------|------------------------------------|--|
| CONCEPTION | Appellation | Carta de vecindad |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Attester de l'ancrage territorial et de l'intégration des personnes en procédure d'expulsion ou d'admission au CIE (<i>Centre de Rétention Administrative CRA en français</i>) |
| | Acteurs associés | Aucun, processus interne |
| | Services de la Ville impliqués | Direction des services d'immigration et réfugiés |
| | Cadre légal | Document municipal sans valeur légale |
| | Détails sur le processus | Réflexion au sein des services juridiques de la ville |
| | Période de réflexion | 2 ans |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Personnes en situation irrégulière |
| | Modalités d'accès | Être enregistré au Padrón depuis 6 mois, habiter à Barcelone en continu depuis 6 mois, avoir plus de 18 ans, être en situation irrégulière. |
| | Durée de validité | 24 mois |
| | Données collectées / visibles | Nom, Prénom, tout ce qui peut prouver un processus d'intégration (Cours de langue bénévolat, etc), photo |
| | Services et droits ouverts | Aucun, reconnaissance de la mairie de la présence de la personne sur le territoire de Barcelone |
| | Forme de la carte | Carnet 2 feuilles |
| | Acteurs décisionnaires | Conseil Municipal |
| | Étapes | Élaboration du projet, présentation au conseil municipal, mise en œuvre |
| | Acteurs porteurs | Direction des services d'immigration et réfugiés, associations |
| | Date effective | 2018 |
| MISE EN ŒUVRE | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie de communication | Campagne publicitaire d'information |
| | Acteurs « relais » | Direction des migrations en relation avec de nombreux réseaux OCS. Conseil consultatif des associations d'aide migrants, SAYER (Service d'aide aux immigrants, émigrants et réfugié), Coordination des formations linguistiques. |
| | Points de distribution de la carte | Mairie, mairies de quartier |
| | Méthodes pour publics éloignés | Contacts avec le tissu associatif barcelonais |
| | Nombre de cartes distribuées | 200-400 en 2018 |
| | Plus d'informations | https://seuelectronica.ajuntament.barcelona.cat/oficinavirtual/es/tramit/20170001272 |
| | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Respecter processus légal, projet bien structuré et argumenté au niveau technique et administratif pour qu'il soit acceptable au conseil municipal, obtenir un décret pour avoir une couverture légale |
| ENJEUX | Solutions mises en place | / |
| | Améliorations / réflexions | / |

| | | BERNE |
|------------------|---|--|
| CONCEPTION | Appellation | Bern City Card |
| | Acteurs porteurs | Acteurs de la société civile : Berner Beratungsstelle für Sans-Papiers, mouvement « Wir alle sind Bern » (We are all Bern), Ville. |
| | Objectif(s) | Accès aux services municipaux pour les SP, accès aux droits et aux services pour les personnes éloignées des institutions en renforçant la confiance pour ces dernières, création d'un sentiment d'appartenance à la ville. |
| | Acteurs associés | Groupe de travail interdépartemental et trois personnes de la société civile (« Beratungsstelle für Sans-Papiers » et « Wir alle sind Bern ») |
| | Services de la Ville impliqués | Chambre de l'éducation et des questions sociales, Sport, Office des migrations et des questions de racisme, Services numériques |
| | Cadre légal | La ville peut délivrer la City Card, mais police n'est pas entre les mains de la municipalité (police cantonale). |
| | Détails sur le processus | 2016 : assemblée sur la citoyenneté urbaine convoquée par société civile : débouche sur la coalition « We are all Bern ». Différentes assemblées participatives afin de vérifier les besoins des hab. et des exilés dans les différents quartiers. Objectif d'introduire la carte de ville dans la magistrature de la ville 2017 - 2021 . Étude préliminaire sur la compétence de la ville + inclusion et exclusion des SP, menée par une sociologue et deux juristes. |
| | Période de réflexion | 2018-2021 |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Tous.les habitant.es |
| | Modalités d'accès | Résidence d'au moins 3 mois avec une facture ou en étant domicilié auprès d'une ONG |
| | Durée de validité | Probablement renouvelée tous les 2 ans |
| | Données collectées / visibles | Nom, adresse, code QR, genre |
| | Services et droits ouverts | Accès aux services de la ville, identification auprès des autorités locales, réductions, offres pour divers loisirs, restaurants, culture, etc. (en cours de discussion) |
| | Forme de la carte | En cours de discussion : la ville souhaite une application virtuelle, les acteurs de la société civile proposeront une version papier supplémentaire |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | Conseil Municipal |
| | Étapes | Le rapport de recherche préliminaire sera publié fin 2021. Décision du gouvernement municipal dans la première moitié de 2022 |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | / |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | La ville a des limites budgétaires |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | Organisation d'événements et de débats tels que le "Forum urbain" de « We are all Bern ». Autres activités de sensibilisation prévues par la ville |
| | Acteurs « relais » | Les associations et le mouvement « Nous sommes tous Berne » sont très actifs. |
| | Points de distribution de la carte | Virtual si accès aux services numériques, sinon associations/ONG |
| | Méthodes pr pub éloignés | / |
| | Nb de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | Liens forts entre société civile et CT, soutien mutuel entre les deux sphères. Le rapport préliminaire a prouvé le potentiel d'une carte de ville |
| | Points de vigilance / limites | Rendre l'outil attractif pour tous (pas seulement pour les migrants), Reconnaissance de la carte par les autorités municipales + prestataires de services privés, pas de police municipale, ne peut pas forcer la police cantonale à coopérer, budget limité, sécurité des données, SP de la périphérie exclus de la carte. |
| | Solutions mises en place | Distribution de la carte aux SP par ONG non tenue de faire rapport aux autorités nationales, fusion du projet avec le projet de numérisation des services pour contourner les restrictions budgétaires |
| | Amélioration / réflexions | Cartographie de la ville solidaire pour localiser les structures offrant la carte. Renforcement des réseaux de villes trans-urbaines pour une autonomisation des municipalités. |

| | | LE VIGAN |
|------------------|------------------------------------|--|
| CONCEPTION | Appellation | Carte de parrainage |
| | Acteurs porteurs | Collectif Pays Viganais Terre d'Accueil |
| | Objectif(s) | Accueil symbolique et officiel, se sentir chez soi, accès aux droits |
| | Acteurs associés | Personnes exilées |
| | Services de la Ville impliqués | Collectif Pays Viganais Terre d'Accueil, la municipalité est partie prenante |
| | Cadre légal | Droit national restrictif et centralisé concernant le droit des étrangers |
| | Détails sur le processus | Création de commissions par le collectif |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Personnes exilées |
| | Modalités d'accès | / |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | Nom et prénom du titulaire, nom et contact du parrain ou de la marraine |
| | Services et droits ouverts | Accès aux droit et services (bibliothèque) |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | / |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | Premières cartes en 2017 , renouvelées en 2021 |
| | Coûts financiers | Le collectif APAVIA paie les frais de la bibliothèque. |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | / |
| | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nb de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | Médiatisation de la cérémonie avec la présence de personnes dublinées. Elles ont finalement été autorisées à revenir sur le territoire français. |
| | Points de vigilance / limites | Élargir accès aux services et aux droits progressivement, élargir le réseau partenarial |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | / |

| | | MADRID |
|------------------|------------------------------------|--|
| ONCEPTION | Appellation | DNI Municipal |
| | Acteurs porteurs | PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol) |
| | Objectif(s) | Accès aux services communaux aux migrant.es (<i>culturels, sportifs, transports publics, Agence municipale pour l'emploi...</i>), aller-vers de l'administration aux étrangers sans-papier, accès aux services de base (santé et éducation) |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| CARACTERISTIQUES | Période de réflexion | / |
| | Publics cibles | Personnes sans-papiers |
| | Modalités d'accès | Être enregistré comme résident.es de la ville, pers. sans documents d'identité valides |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | / |
| | Services et droits ouverts | / |
| | Forme de la carte | / |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | 2016 |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | / |
| | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | / |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | Seconde phase prévue : personnaliser les politiques sociales pour public cible. Mesures envisagées : aider les enfants d'immigré.es à aller à l'école, améliorer leurs compétences linguistiques, favoriser leur employabilité et, en collaboration avec le Consortium des transports, offrir la possibilité de bénéficier d'un abonnement. |

| | | NANTES |
|-------------------------|---|--|
| CONCEPTION | Appellation | Carte Blanche |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Aide aux classes les plus défavorisées nantaises, ouvrir la culture, les loisirs et le sport aux personnes défavorisées, tant en pratique qu'en tant qu'observateurs |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | Difficultés d'apporter des aides financières aux personnes en situation irrégulière via la carte. |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Ouvert à l'ensemble de la population nantaise y compris aux publics exilés (dont celles en situation irrégulière), accès de la carte aux personnes en situation défavorisée, quotient familial en dessous de 650 |
| | Modalités d'accès | Documents d'identité (peu importe la nationalité) avec une photo, justificatifs de ressources |
| | Durée de validité | Renouvellement annuel |
| | Données collectées / visibles | / |
| | Services et droits ouverts | Réductions à 60 lieux partenaires de culture, sport, loisirs : salles de spectacle, cinémas, piscines, musées municipaux, licence de sport dans les grands clubs, possibilité de faire une demande d'aide financière, inscription pour des cours de langue |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | Service de la solidarité + CCAS |
| | Date effective | / |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie de communication | / |
| COMMUNICATION | Acteurs « relais » | De septembre 2021 à janvier 2022, trois centres socio-culturels proposent des permanences pour se renseigner et établir une carte Blanche |
| | Points de distribution de la carte | Mairie et CCAS |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nb. de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | https://metropole.nantes.fr/carte-blanche |
| | Réussites / points forts | / |
| ENJEUX | Points de vigilance / limites | Difficultés d'apporter des aides financières aux personnes en situation irrégulière via la carte |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | / |
| | | |



| | | NEW HEAVEN |
|------------------|------------------------------------|---|
| CONCEPTION | Appellation | Elm City residents Card |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Renforcer la sécurité des publics cibles en améliorant la relation de la communauté hispanique avec la police, renforcer la prévention et la détection des crimes , permettre l' intégration citoyenne de la communauté hispanique |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Tous.tes les hab, pensé pour les plus vulnérables (sans abris, migrant.es) |
| | Modalités d'accès | <u>Prouver l'identité</u> : passeports, permis de conduire valide, certificat de naissance, CNI consulaire, carte d'électeur, visa valide, ITIN... <u>Prouver la résidence</u> : facture, RIB, carnet de chèque récent, bulletin de paie, preuve d'inscription scolaire, carte d'inscription listes électorales, attestation d'un organisme de santé ou social... \$11 (\$5 pour les -17 ans) |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | Nom / prénom, adresse, date de naissance, durée de validité |
| | Services et droits ouverts | Accès aux services de la ville, carte d'identification scolaire, sortie de prison, stationnement des voitures, réductions chez les concessionnaires auto, demandes d'allocations |
| | Forme de la carte | Physique |
| | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| MISE EN ŒUVRE | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | 2007 (Juin) |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie de communication | / |
| | Acteurs « relais » | / |
| COMMUNICATION | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pr pub. éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | 2018 : 14 000 cartes, 10% de la pop |
| | Plus d'informations | https://www.newhavenct.gov/gov/depts/vital_stats/elm_city_resident_card.htm |
| ENJEUX | Réussites / points forts | <u>Après évaluation</u> : moins de stigmatisation des réfugié.es lors des demandes d'allocations, plus grand sentiment d'identification au pays d'accueil |
| | Points de vigilance / limites | Représailles des autorités nationales + manif d'organisations anti-migration, utilisation des bases de données à mauvais escient, consonance non-officielle du nom de la carte a nui à sa légitimité |
| | Solutions mises en place | Aucune info sur le statut migratoire, informations classées confidentielles |
| | Amélioration / réflexions | Faire de la carte municipale une carte de débit |



| | | NEW YORK |
|------------------|--------------------------------|---|
| CONCEPTION | Appellation | IDNCY |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Renforcer la sécurité des publics cibles, renforcer la prévention et la détection des crimes , renforcer l'accès à l'assistance médicale , création d'un sentiment d'appartenance à la ville |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | Juillet 2014 : loi permettant la création de la carte |
| | Détails sur le processus | / |
| CARACTERISTIQUES | Période de réflexion | / |
| | Publics cibles | Migrants, sans-abris, pers. âgées, jeunes, pers. LGBTQ. |
| | Modalités d'accès | Tous.tes résident.es de NYC, + 14 ans (dès 10 ans avec un.e accompagnant.e), Min 3 points pour prouver l'identité et min 1 point pour prouver le domicile, selon ce doc, inscription au programme possible dans +10 langues => nb de justificatifs le + large possible |
| | Durée de validité | 5 ans |
| | Données collectées / visibles | Genre (pas obligatoire), <u>absence</u> : pays d'origine / statuts administratifs |
| | Services et droits ouverts | Signer un contrat de bail, accès à l'ensemble des services municipaux, accès gratuit aux bibliothèques publiques, institutions culturelles et sportives, réductions lors de l'achat de médicaments, réductions dans certains supermarchés, ouverture d'un compte bancaire dans les banques partenaires, s'identifier auprès des officiers du NYPD, passer l'examen d'équivalence d'études secondaires dans l'État |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | / |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | / |
| | Date effective | 2015 |
| | Coûts financiers | \$19 millions / an |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie communication | / |
| COMMUNICATION | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | La Ville emploie une équipe "community engagement workers" qui se rend dans les quartiers, 15 bureaux locaux où les pers. peuvent souscrire |
| | Nb. de cartes distribuées | 2016 : 863 464 cartes, +10% de la pop, 2018 : 1,3 M, +15% de la pop (parmi les cartes les plus distribuées) |
| | Plus d'informations | https://www1.nyc.gov/site/idnyc/index.page |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Carte comme instrument de stigmatisation, utilisation des données par des institutions de sécurité. |
| | Solutions mises en place | Rendre la carte attractive à tous.tes, communication sur la dimension "solidaire" de la carte, aucune infos sur le statut migratoire, n° d'identité unique, destruction trimestrielle des docs après 2 ans de conservation => Peu d'actes de fraudes jusqu'alors. |
| | Amélioration / réflexions | / |

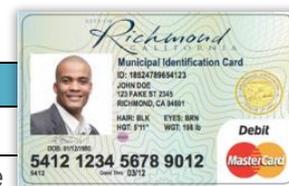


| | | OAKLAND |
|------------------|------------------------------------|--|
| CONCEPTION | Appellation | Oakland Municipal ID |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Renforcer la sécurité publique Renforcer la dimension accueillante et inclusive de la ville |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | 4 ans |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Personnes sans-papiers |
| | Modalités d'accès | Tous.les les résident.es. 15\$ (10\$ seniors) Accès à l'option débit : carte de sécurité sociale ou (1 doc) passeport valide, green card, permis de conduire US, carte d'État US... Prouver l'identité (1 doc): CNI, passeport, permis de conduire, CI consulaire, CI militaire. Périmé ou valide. Prouver la résidence : factures publiques, relevé d'impôt foncier local, relevé prêt hypothécaire, RIB, bulletin de paie, convocation juridique... |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | Caractéristiques physiques (cheveux / yeux / taille / poids) |
| | Services et droits ouverts | Carte de débit, accès aux bibliothèques, identification auprès des autorités locales, accès aux organismes de santé, ouverture de compte chez les banques partenaires |
| | Forme de la carte | Physique |
| | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| MISE EN ŒUVRE | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | Administration : entreprise privée (SF Global LLC) Administrateur : siège au sein du Bureau des greffiers |
| | Date effective | 2013 |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie de communication | / |
| COMMUNICATION | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | 2013 : 3, 000 cartes |
| | Plus d'informations | https://www.oaklandcityid.com/ |
| ENJEUX | Réussites / points forts | Attrait de l'option « débit » |
| | Points de vigilance / limites | Frais liés à la carte de débit : 75 cents / utilisation, 2,99\$ / mois, 1,75\$ / appel au service clientèle, difficultés logistiques de l'option "débit" : retard sur le lancement de la City Card |
| | Solutions mises en place | Frais de débit parmi les moins chers existants |
| | Amélioration / réflexions | / |



| | | PARIS |
|-----------------------------|---|--|
| CONCEPTION | Appellation | Carte citoyenne citoyen de Paris |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Renforcer le sentiment d'appartenance et d'unité après les attentats de 2015 (discours de « générosité » vs « terreur ») |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| Période de réflexion | / | |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Enfants scolarisés, locataires de logements sociaux, pers. migrantes sans-papiers |
| | Modalités d'accès | Tous.tes les résident.es, + 7 ans |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | / |
| | Services et droits ouverts | Services communaux, domaine de la culture |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | / |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | Équipe de gestion de la Carte |
| | Date effective | 2016 |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie de communication | / |
| COMMUNICATION | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | 2018 : 200,000 cartes, 10% de la pop |
| | Plus d'informations | https://www.paris.fr/pages/la-carte-citoyenne-3284 |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Gamme de services en FR > villes E-U, du fait des compétences des CT. CSP+ sur-représentées dans les souscripteurs (// socio-démographie parisienne) |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | Promouvoir la carte dans les communes du Grand Paris, où sont concentrées les pers. issues de l'immigration |

| | | RICHMOND |
|------------------|---|---|
| CONCEPTION | Appellation | Richmond City ID |
| | Acteurs porteurs | Associations, groupes communautaires, Ville |
| | Objectif(s) | Renforcer l'accès aux services , renforcer la sécurité des publics cibles , renforcer prévention et détection des crimes |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | Juillet 2011 : vote |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Pers.migrantes, enfants, pers. faibles ressources, pers. sans-abris, survivantes de violences domestiques |
| | Modalités d'accès | Tous.tes les résident.es (min. 15 jours). 15\$ (10\$ pers. à faibles revenus). Prouver l'identité (1 doc) : passeport, permis de conduire US, CI fédérale, green card... OU (2 docs) : CI avec photo & date de naissance, visa valide, ITIN, CI enseignement, etc. Prouver la résidence (1 doc) : facture, attestation d'un refuge sans-abris / organisme médical ou social, attestation scolaire, fiche de paie, ... Les docs peuvent être au nom du conjoint si certificat de mariage |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | Caractéristiques physiques (cheveux / yeux / taille / poids) |
| | Services et droits ouverts | S'identifier auprès des autorités locales, s'inscrire pour le permis de conduire, accès au Peralta Community College, accès aux transports interétatiques, accès au programme d'aides alimentaires, ouverture d'un compte bancaire dans les banques partenaires, accès aux services médicaux |
| | Forme de la carte | Physique |
| | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| | Étapes | / |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs porteurs | Administration : entreprise privée (SF Global LLC). Administrateur : nommé par le City Manager" |
| | Date effective | / |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| | Stratégie communication | / |
| COMMUNICATION | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | Période Covid : demande / renouvellement uniquement par rdv ligne |
| | Méthodes pour pub éloignés | / |
| | Nb. de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | https://www.ci.richmond.ca.us/2607/Richmond-Municipal-ID |
| ENJEUX | Réussites / points forts | Site officiel en ENG et ESP |
| | Points de vigilance / limites | Préoccupation : possible fraudes d'identités, Coût financier |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | Carte de débit prépayée |



| | | SAN FRANCISCO |
|-------------------------|---|--|
| CONCEPTION | Appellation | San Francisco City ID Card |
| | Acteurs porteurs | The Latin American Alliance for Immigrant Rights (ALIADI) Création coalition de 40 organisations |
| | Objectif(s) | / |
| | Acteurs associés | / |
| | Services de la Ville impliqués | / |
| | Cadre légal | Novembre 2007 : ordonnance |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Tous.tes les résident.es |
| | Modalités d'accès | 15\$ (5\$: enfants, pers. âgées et pers. à faibles revenus). Prouver l'identité (1 doc) : passeport, permis de conduire US, green card, ... OU (2 docs) ; acte de naissance, carte de sécu. sociale, permis de conduire étranger, CI militaire, visa valide, ITIN, CI enseignement, etc. Prouver la résidence (1) : facture, RIB récent, bulletin de paie, citation à comparaître ou décision de justice récente, attestation d'un refuge sans-abri... |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | <u>Absence</u> : sexe, liste de contacts d'urgence, informations sur les conditions médicales / allergies |
| | Services et droits ouverts | Ouvrir un compte chèque (banques partenaires), accès aux bibliothèques publiques, accès aux services médicaux (hôpitaux publics) |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | / |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | La ville administre, cartes émises par le bureau du Greffier , programme géré par deux greffiers |
| | Date effective | 2009 |
| | Coûts financiers | \$800,000 au lancement (équipement + personnel) \$200,000 / an |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | / |
| | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | / |
| | Nombre de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | https://sfgov.org/countyclerk/sf-city-id-card-how-get-card |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | / |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | / |



| | | UTRECHT |
|------------------|--------------------------------|--|
| CONCEPTION | Appellation | BBB Card |
| | Acteurs porteurs | ONG locales, puis Conseiller politique "migration, de diversité et d'intégration" de la municipalité. |
| | Objectif(s) | Recensement et identification des personnes du schéma migratoire national, "offrir une solution durable », offrir la sécurité aux personnes en refuge, engagement civique et activités (éducation), Santé |
| | Acteurs associés | ONG |
| | Services de la Ville impliqués | Département "Utrecht for everyone" |
| | Cadre légal | Programme Bed, Bath & Bread , 2018 : accord ONG / Gouv. locaux. Textes internationaux droits de l'enfant , sorte de " prestations légales extérieures ". |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | 2 ans |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Personnes en situation irrégulières, particulièrement les enfants. |
| | Modalités d'accès | Être inscrit au dispositif national Bed, Bath & Bread pour pers. en situation irrégulière |
| | Durée de validité | Jusqu'à la fin de l'inscription au dispositif Bed, Bath & Bread |
| | Données collectées / visibles | Nom, nom du refuge, numéro de téléphone de l'ONG, logo de la municipalité donnant une dimension officielle même si ce n'est pas une carte de la ville. |
| | Services et droits ouverts | Identification devant les autorités. Protection contre les expulsions. Accès aux activités pour enfants (ex : colonies de vacances). Adultes : avantages également, mais pas plus étendus que pour les Utrechtois. |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | Conseil Municipal |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | Les ONG |
| | Date effective | 2010 |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | Communication inclusive, se montrer aux ONG grâce aux dispositifs BBB |
| | Acteurs « relais » | ONG |
| | Points de distribution | / |
| | Méthodes pour pub éloignés | A développer |
| | Nb de cartes distribuées | Difficile à établir, environs 400 personnes vivent dans les refuges. |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | 20 ans de politiques progressistes en matière de migration, soutenues par la population et un large soutien au sein du conseil municipal. Habitude de penser à l'inclusion |
| | Points de vigilance / limites | Pas d'accord durable avec le gouvernement national. Cadre légal : les prestations sociales sont généralement destinées aux personnes en situation régulière, 2 cartes différentes : manque d'inclusivité |
| | Solutions mises en place | Commencer avec les enfants : plus facile de convaincre que les prestations, sociales sont un devoir pour ce public vulnérable, arguments en faveur des droits de l'homme |
| | Amélioration / réflexions | Combinaison de ces 2 cartes, des services plus larges, discussions plus ouvertes sur la carte et la politique générale en matière de migration avec l'Etat |

| | | UTRECHT |
|------------------|------------------------------------|---|
| CONCEPTION | Appellation | U card |
| | Acteurs porteurs | Ville |
| | Objectif(s) | Améliorer l' accès aux services sociaux , donner des aides financières aux publics vulnérables |
| | Acteurs associés | Municipalité |
| | Services de la Ville impliqués | Département des prestations sociales, département "Utrecht for everyone" |
| | Cadre légal | / |
| | Détails sur le processus | / |
| | Période de réflexion | / |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Toute la population, personnes bénéficiant de prestations sociales |
| | Modalités d'accès | Prouver ses revenus |
| | Durée de validité | / |
| | Données collectées / visibles | Logo de la municipalité |
| | Services et droits ouverts | Accès gratuit aux institutions culturelles, réductions : sports, culture, etc. Partenariat avec des entreprises privées. (La différence de prix est payée par le gouvernement local), prestations sociales" |
| | Forme de la carte | Physique |
| MISE EN ŒUVRE | Acteurs décisionnaires | Conseil municipal |
| | Étapes | / |
| | Acteurs porteurs | La municipalité |
| | Date effective | 2001 |
| | Coûts financiers | / |
| | Difficultés rencontrées | / |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | Communication inclusive, récit positif et politiques de migration enracinées. |
| | Acteurs « relais » | La municipalité, parfois avec le soutien des ONG |
| | Points de distribution de la carte | / |
| | Méthodes pour publics éloignés | Inexistante, à développer |
| | Nombre de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Toucher tout le monde, débarrassez de la "honte" qui entoure l'utilisation d'une carte créée pour les "pauvres" |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | Combinaison des deux cartes (U card + BBB Card), des services plus larges, discussions plus ouvertes sur la carte et la politique générale en matière de migration. |

| | | ZURICH |
|------------------|--------------------------------|---|
| CONCEPTION | Appellation | Züri City Card |
| | Acteurs porteurs | Demande politique de la société civile (association "zurich city card") |
| | Objectif(s) | Renforcer le sentiment d'appartenance à la Ville (Urban citizenship), volonté d'inclusion symbolique forte, rendre l'accès aux institutions publ. / privées + efficace, renforcer liens sociaux et solidarité |
| | Acteurs associés | Discussion avec la société civile (non intégrée au grp de trav), juristes indépendants universitaires |
| | Services de la Ville impliqués | Processus de réflexion interdépartemental : santé, social et intégration, service digital et numérique, service juridique, etc. |
| | Cadre légal | Obligation légale des services de la ville de prévenir l'État la présence des Sans-papiers. Police obligée de demander résidence si suspicion statut irrégulier |
| | Détails sur le processus | Processus interne interdépartemental en groupe de travail. Publication récente d'un "rapport" gouvernemental. |
| | Période de réflexion | 4 ans, depuis 2018 |
| CARACTERISTIQUES | Publics cibles | Urban citizenship : tout le monde, incluant toutes personnes vivant à Zurich à l'exception des touristes. Inclut aussi pers migrantes, SP, résident.es régulier.es, administration publique |
| | Modalités d'accès | En cours de réflexion : possibilité d'une participation financière proportionnelle aux revenus de chacun. Remarques : Pour une administration vendre une carte est plus compliqué et coûteux que de la donner |
| | Durée de validité | En cours de réflexion, renouvellement suppose un coût. |
| | Données collectées / visibles | Autorité de délivrance (ville de Zurich, armoiries), numéro du document, date de délivrance, date d'expiration, image faciale, nom, prénom, date de naissance, sexe, signature, puces avec QR code. Le statut de résidence et le lieu d'origine ne sont pas requis |
| | Services et droits ouverts | Possibilité de s'identifier auprès des autorités, accès aux services municipaux, remplacera toutes les autres cartes, frais réduits pour la culture, le sport et l'éducation, services privés. |
| | Forme de la carte | Physique, avec une puce électronique |
| | Acteurs décisionnaires | Politiquement : Département présidentiel de la ville |
| MISE EN ŒUVRE | Étapes | Eval. par la ville de la possibilité d'accès au syst. judiciaire pour les sans-papiers + la compatibilité de la carte avec les législations cantonale et fédérale. Budget de préparation voté par le parlement impliquant un référendum. Campagne d'informations en vue du référendum, sensibilisation impossible dans ce cadre. Création de partenariats avec des instit. culturelles et sportives |
| | Acteurs porteurs | Groupe administratif du gouvernement de la ville prévu pour les grands projets |
| | Date effective | Environ dans 4 ans (2025) |
| | Coûts financiers | 3,2 millions CHF pour financer les préparatifs organisationnels, techniques et juridiques complets nécessaires à l'introduction de la "Züri City-Card". Conseil municipal demandera ultérieurement les frais encourus pour la fourniture et l'introduction de la "ZCC" ainsi que les frais annuels récurrents. |
| | Difficultés rencontrées | Crédit de préparation de 3 millions CHF doit être confirmée durant référendum imposé par l'opposition (UTC) |
| COMMUNICATION | Stratégie de communication | Aucune pour l'instant car campagne pour référendum Plus tard, la ville aura la charge de la campagne publicitaire. |
| | Acteurs « relais » | / |
| | Points de distribution | / |
| | Méthodes pour pub éloignés | / |
| | Nb de cartes distribuées | / |
| | Plus d'informations | / |
| ENJEUX | Réussites / points forts | / |
| | Points de vigilance / limites | Possibilité de perte, de falsification et de mauvais usage des docs papiers et base de données centralisée, doit être reconnue par les autorités municipales et par les prestataires privés (qui s'y associent volontairement) |
| | Solutions mises en place | / |
| | Amélioration / réflexions | Base de données blockchain : décentralisée, infalsifiable et sécurisée. Enregistrement numérique des identifications individuelles. Utile en cas de migration d'un pays à l'autre. |



Pour plus d'informations : contact@anvita.fr

 ANVITA.FR  @ANVITAFR  @ANVITAFR  ANVITA  @ANVITAFR